

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1FEVRIER 2019 A**  
**20H30**

Le premier février deux mille dix-huit à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire.

**Etaient présents :** M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, M. GIRAULT Bruno, Mme MACDAID Emma, M. VEZIEN Nicolas, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra,

**Procurations :**

M. GALINIER-WARRAIN Gilles donne pouvoir à M. Pascal PHILIPPOT

M. PRADES Guy donne pouvoir à Mme DONZIER Emmanuelle

**Absents :**

Mme BASMOREAU Stéphanie,

Mme DANET Clothilde.

Convocation du 26 janvier 2019,

Sandra DAUSEND est élue secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : sans observation.

Informations générales et délibérations :

**Ajout de délibération :** Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Signature des comptes rendus des précédents conseils municipaux.

Ordre du jour approuvé.

En préambule le Conseil tient à remercier et féliciter les différents acteurs du déneigement, qui avec dévouement, beaucoup d'efficacité et de compétence ont permis dès l'aube une circulation dans notre commune sans problèmes majeurs.

Il s'agit entre autre ; - des équipes départementales

- d'un agriculteur Monsieur Thierry DEHAULT

- de notre personnel communal Messieurs Yann FLEURY et Philippe MARAIS

---

**Finances**  
**Pascal PHILIPPOT**

---

**Information : Point sur Finances 2018**

Le compte administratif est en cours de validation auprès de la trésorerie, la commission finances s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2019, à 19h.

Les comptes ne présentent aucune anomalie et sont conformes à ceux du Trésor Public, celui-ci devant maintenant les valider définitivement, ils sont équilibrés et seront publiés et votés lors du prochain conseil

**Délibération n°1 01-02-2019 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% maximum avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :** Autorise, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, tels qu'inscrits ci-dessous.

		BP 2018	Autorisation 25%
20	Immobilisations incorporelles	2 523.92	504.60
21	Immobilisations corporelles	121 907.53	24 381.40
23	Immobilisations en cours	40 786.56	8 157.20

**Délibération n° 2 -01/02/2019: Sollicitation auprès du Conseil Départemental pour une subvention FDI : Signalétique et sécurisation rue de la Briqueterie**

Les travaux de réfection de la rue de la Briqueterie doivent être repris en intégralité par le Département. Restera à la charge de la Commune la partie sécurisation par aménagement au sol et panneaux de signalisation.

Une estimation a été établie par Assistance Technique Départementale pour un montant de **19 701.00 € HT** Le Conseil sollicite Le Conseil Départemental pour une subvention sécurité de 30 % des travaux soit **5910 €**

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions, cette opération sera à prévoir dans le budget 2019.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**, donne son accord au maire pour sécuriser au mieux cette rue et pour engager la procédure, signer tous documents concernant les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

**Délibération n° 3 -01/02/2019: Sollicitation auprès du Conseil Départemental pour une subvention FDI : Chemin du Moulin : restructuration et réfection**

Une estimation a été établie par Assistance Technique Départementale pour un montant de **22 832.00 € HT** Le Conseil sollicite Le Conseil Départemental pour une subvention FDI de 30 % des travaux soit **6850 €**

Ces travaux ne pourraient être entrepris que si le budget de la commune le permet lors de son établissement et si le Département donne une suite favorable, et que les travaux de la propriété du Moulin nécessitant la passage de gros matériel soient terminés

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions, cette opération sera à prévoir dans le budget 2019.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**, donne son accord au maire pour engager la procédure, signer tous documents concernant les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

**Délibération n° 4 -01/02/2019: Demande de Subvention Fonds départemental de péréquation 2018**

Le Conseil municipal sollicite une subvention de **3404.51 €** au titre du Fonds Départemental de Péréquation 2018, pour divers petits achats d'investissements

**Délibération n° 5 -01/02/2019: Demande de Subvention Fonds départemental de péréquation 2018 pour le compte du SIRP des Bords de Vesgre**

La commune a la possibilité, n'ayant pas épuisé son droit à subventions alloués par le département dans le cadre du FPD de solliciter pour le compte du SIRP des Bords de Vesgre une subvention de **143.43 €** au titre du Fonds Départemental de Péréquation 2018, pour divers petits achats d'investissement. Dès versement de cette somme, celle ci sera reversée au Syndicat.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** autorise le Maire à engager la procédure, et signer tous documents concernant les demandes de subventions FDP pour le SIRP auprès du Conseil Départemental.

**Délibération n° 6 -01/02/2019 renouvellement pour 2019 de l'attribution de la subvention versée annuellement à l'Hôpital de Houdan**

Chaque année une subvention est versée à l'hôpital de Houdan, hôpital très apprécié par ses compétences et sa proximité par nos concitoyens. En 2017 et 2018 1008 euros ont été versés. La population ayant très peu évolué le maire propose de reconduire cette somme pour 2019 à savoir **1008 euros**.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** approuve l'attribution de la subvention.

**Délibération n° 7-01/02/2019 : Enfouissement des réseaux rue de la Fontaine Richard à la Ville l'Evêque 2<sup>ème</sup> tranche :**

Une étude a été réalisée pour l'enfouissement de ce réseau.  
L'estimation de l'opération s'élève à :

- Enfouissement réseau électrique **84 412 € HT** part à charge de la commune **24 424 € HT** - subvention CD 30 %
- Télécommunication (tranchée +Génie Civil) charge à la commune **44 550 € TTC**
- Télécommunication (câblage +dépose) charge à la commune **7 040 € TTC**
- Eclairage public charge à la commune **36 480 € TTC** - participation du syndicat 50 % sur le HT

Le Conseil Départemental a été sollicité par le SIE EELY pour la prise en compte d'une subvention pour cette opération. En cas d'accord la somme attribuée sera déduite du montant dû par la commune au SIE ELY

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions, cette opération sera à prévoir dans le budget 2019.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** donne son accord au maire pour engager la procédure, signer tous documents concernant les divers travaux et les demandes de subventions.

## **Délibération n° 8 -01/02/2019 : Enfouissement des réseaux rue Gabriel Gabrio**

Une étude a été réalisée pour l'enfouissement de ce réseau.

L'estimation de l'opération s'élève à :

L'estimation des travaux se décompose comme suit :

- Enfouissement réseau électrique **35000 € HT** part à charge de la commune **17 500 € HT** - subvention CD 30 %
- Télécommunication (tranchée +Génie Civil) charge à la commune **15 600 € TTC**
- Télécommunication (câblage +dépose) charge à la commune **2 000 € TTC**
- Eclairage public charge à la commune **7 800 € TTC** - participation du syndicat 50 % sur le HT

Le Conseil Départemental a été sollicité par le SIE-ELY pour la prise en compte d'une subvention pour cette opération en cas d'accord la somme attribuée sera déduite du montant dû par la commune au SIE ELY

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions, cette opération sera à prévoir dans le budget 2019.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** donne son accord au Maire pour engager la procédure, signer tous documents concernant les divers travaux et les demandes de subventions.

---

**Agglo du Pays de Dreux  
Patrick Mouchard**

---

## **Délibération n°9-01/02/2019 Renouvellement de la convention de Mandat de Gestion des eaux usées avec la communauté d'Agglo de Dreux**

La convention de mandat de gestion par la commune signée en 2014 pour 5 années arrivant à expiration, le Conseil après avoir délibéré autorise le maire à signer l'avenant N° 1 à la dite convention modifiant son article 3 qui est rédigé désormais ainsi : « La présente convention a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ceci pour une durée indéterminée. Les partis ont la faculté de résilier la présente convention à tout moment par lettre RAR. La résiliation prend effet au 31 décembre de l'année n+1 de la date de l'accusé de réception de la décision.

L'exercice de ce droit contractuel n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties ».

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** donne son accord au maire pour signer tous documents concernant le renouvellement de la convention de Mandat de Gestion des eaux usées avec la Communauté d'Agglo de Dreux.

---

**Manifestations – Associations – Médiathèque**  
**Emmanuelle Donzier – Guy Prades**

---

**Informations : Manifestations avenir**

**Commémoration du 8 mai 2019**

La commémoration du 8 mai aura lieu au monument aux morts avec un dépôt de gerbe. Bien sûr, les habitants sont les bienvenus pour cette cérémonie du souvenir.

**CLUEDO**

Enquête grandeur nature, cette année prévue le 25 mai 2019 à Boncourt.

**14 juillet**

Notre traditionnel feu d'artifice sera tiré depuis l'emplacement habituel le samedi 13 juillet à 23h et sera précédé par un pot de l'amitié à partir de 20h et la retraite aux flambeaux à 22h.

**Fêtes des naissances**

Comme en 2018 lors de l'apéritif, un instant sera consacré à nos nouveaux petits Berchériens nés entre mai 2018 et mai 2019. A cette occasion, leur sera remis un petit souvenir au nom de la municipalité. A l'automne, de nouveaux arbres fruitiers seront plantés en leur honneur. Un panneau métallique avec le récapitulatif de tous les noms depuis le début du 2ème mandat (2014) sera implanté.

Un courrier d'information sera envoyé aux heureux parents la dernière semaine de juin.

---

**Urbanisme**  
**Bruno Girault**

---

**Informations :**

**Le Château de Herces :**

Les travaux ont commencé, les dernières mises au point ont été faites par l'Architecte des Bâtiments de France, la Commune, le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre.

**Ancienne poste :**

Habitat Eurélien nous a informé du début des travaux les premiers jours du mois de Mars, l'installation du chantier a débuté le 28 janvier 2019.

**La Boulangerie**

Toutes les autorisations ont été accordées ; une rencontre a eu lieu entre la Mairie et la Communauté d'Agglo, des contacts ont été pris avec la Région.

---

**Environnement**  
**Bruno Girault – Nicolas Vezien**

---

**Information :**

Suite à la délocalisation de son activité et au départ dans le sud ouest de Christophe Bacoup et de ses animaux, le commune recherche une solution pour continuer à sauvegarder la bio diversité de cette dans la prairie humide près de la STEP.

**Information déjection canines**

Il est à nouveau constaté une recrudescence des incivilités de la part des propriétaires de chiens, cette situation est scandaleuse et irrespectueuse de l'environnement, des personnes, des enfants et de nos techniciens qui travaillent sur la voirie.

Le Maire rappelle qu' il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique.

En conséquence de quoi les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse.

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un animal domestique (chien, chat, cheval...) de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique.

Le Conseil demande au Maire de prendre un arrêté dans ce sens ; celui-ci sera affiché en mairie.

**Information Nettoyage des trottoirs et caniveaux**

Le Maire rappelle aux riverains que ceux ci ont une obligation de nettoyage jusqu'à la limite du trottoir et sans obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux,

Cela concerne : l'intégralité de la surface des trottoirs et caniveaux et lors d'absence de ceux ci une bande d'un mètre depuis la limite de la propriété (nettoyage, tonte et désherbage)

Le Conseil demande au Maire de prendre un arrêté dans ce sens ; celui-ci sera affiché en mairie.

### **Information ; Système Vigicrues :**

C'est un système d'information concernant la surveillance de plus de 21.000 kilomètres de cours d'eau en France métropolitaine. Vigicrues définit un niveau de risque selon quatre couleurs : vert, jaune, orange, rouge selon l'importance de la crise hydrologique à venir. C'est une description détaillée, généralement chiffrée, de la crue attendue.

L'inscription sur un site de la préfecture du 28 « Défense Protection Civile » vient d'être proposée aux mairies.

Les services de prévision des crues sont capables de prévoir l'évolution du débit et de la hauteur d'eau dans le lit du cours d'eau. Vigicrues ne traite que de l'information sur les crues et pas sur les inondations.

Il sera possible d'établir un constat en temps réel, avec des niveaux de sécurité par rivière et par tronçon, afin d'améliorer l'information aux citoyens, et aux autorités de tutelle. Bien évidemment tous les utilisateurs intéressés ou concernés, pourront recevoir toutes ces informations en temps réel sur leurs portables et leurs smartphones.

Le Conseil approuve cette possibilité, la Mairie va s'inscrire dans cette démarche sur le site dédié. Les personnes intéressées par ces informations devront se rapprocher de la mairie afin de donner toutes les informations (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone ou mail) pour les recevoir.

---

**Communication**  
**Sandra Dausend**

---

### **Informations : Bulletin 2019**

Le Conseil réfléchi au dernier bulletin du mandat et envisagerait un bilan sur l'ensemble des deux mandats passés, Madame Dausend est en charge du dossier et elle attend et suggestions de chacun.

**Informations :** les Brèves sont cours.

---

**Divers**  
**Pascal Philippot**

---

**Information :** Les dernières réunions pour le déroulement de la fibre ont eu lieu ; restent quelques points à éclaircir et finaliser.

Celle-ci devrait être opérationnelle fin 2019



---

## Syndicats

---

### SIRP :

### VAUCOULEURS :

**SIE-ELY :** L'assemblée générale est prévue le 11 février 2019, à l'ordre du jour la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public. (Il est rappelé que la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public reste de la compétence des communes et que la signature de la convention reste facultative).

### SBV4R:

**SMICA :** Et le 9 février 2019 rendez-vous pour la pose de la première pierre du parc multi-sport à Saussay

---

## Décisions municipales

### Pascal Philippot

---

*Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT), délibération 10 en date du 28 mars 2014.*

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 2 parcelles.

La séance est levée à 21h50

